

# L'Oracle de la Liberté

**Liberté  
chérie  
Lyon**

[www.liberte-cherie.com/lyon](http://www.liberte-cherie.com/lyon)

**F**élicitations ! Vous avez entre les mains le deuxième numéro de L'Oracle de la Liberté, journal officiel de Liberté Chérie Lyon.

**Le but de ce modeste quatre pages totalement gratuit est de vous faire découvrir notre association, ses objectifs, ses actions et sa philosophie.**

**L'objectif de ce numéro deux est de vous proposer quelques éléments de vulgarisation sur la philosophie libérale au travers d'articles et de conseils de lecture**

**Le but de ce journal, distribué de la main à la main, est aussi, et surtout, de prendre contact avec vous, de susciter le dialogue et, qui sait, de provoquer des vocations...**

## Présentation

**Liberté Chérie Lyon est une association politique libérale membre de la fédération Liberté Chérie. Voici, en quelques mots, une présentation de qui nous sommes.**

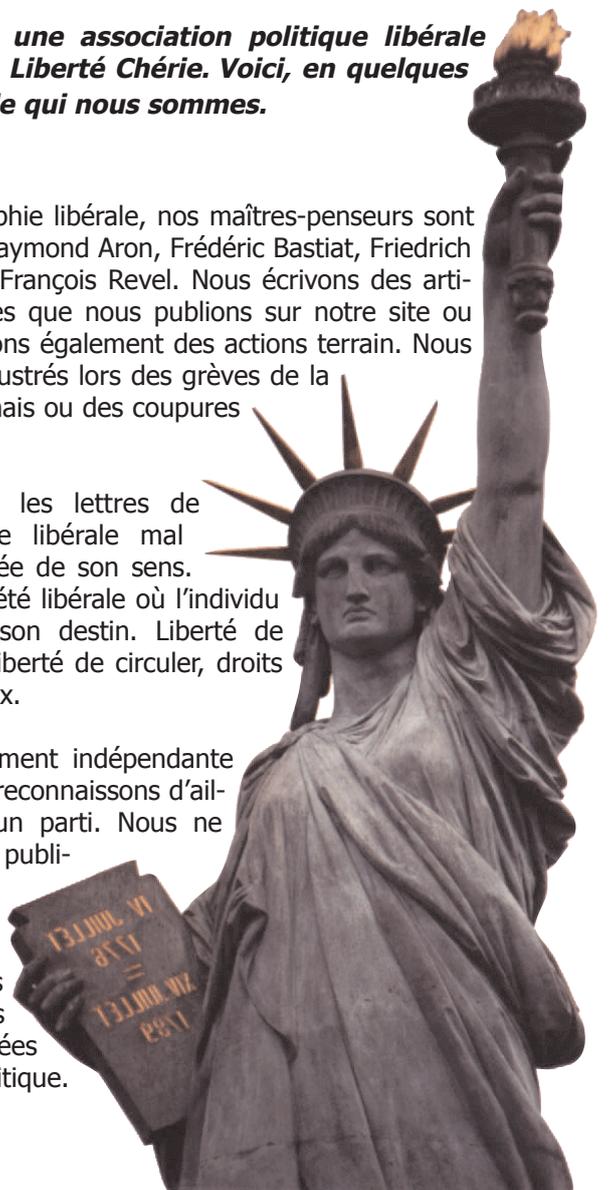
**P**assionnés par la philosophie libérale, nos maîtres-penseurs sont Alexis de Tocqueville, Raymond Aron, Frédéric Bastiat, Friedrich Hayek ou encore Jean-François Revel. Nous écrivons des articles ou essais philosophiques que nous publions sur notre site ou dans les médias. Nous menons également des actions terrain. Nous nous sommes notamment illustrés lors des grèves de la SNCF et des tramways Lyonnais ou des coupures d'électricité des agents EDF.

Notre but est de rétablir les lettres de noblesse de la philosophie libérale mal connue ou souvent détournée de son sens. Nous militons pour une société libérale où l'individu est pleinement maître de son destin. Liberté de choix, liberté d'expression, liberté de circuler, droits naturels...tels sont nos idéaux.

Notre association est totalement indépendante de tout parti. Nous ne nous reconnaissons d'ailleurs aujourd'hui dans aucun parti. Nous ne recevons aucune subvention publique.

Plus que jamais, nous avons besoin de membres motivés et passionnés pour nous aider à faire avancer nos idées sur le devant de la scène politique.

Christophe Maillard



edito by stéphane

*« Un petit voleur est mis en prison. Un grand brigand devient chef d'Etat. »*

Zhuangzi

### EN BREF

#### SOMMAIRE

- 1 : Edito et présentation
- 2 : 7 idées reçues
- 3 : Microsoft et les autres
- 4 : l'état de droit

#### OURS

Tirage : 2000 exemplaires  
ISBN : en cours  
Directeur de la publication : S.  
BLANC  
Juin 2005 - Numéro 2

# Sept idées reçues sur le libéralisme

*A l'occasion de la campagne référendaire sur le traité constitutionnel, la classe politique française se livre à un concert de critiques envers les méfaits supposés du libéralisme. Décryptage.*

Les adversaires du traité l'accusent d'être ultralibéral, ses défenseurs arguant au contraire que celui-ci nous protégerait contre cette terrible menace venue de Grande-Bretagne, des Etats-Unis ou de l'est de l'Europe. La polémique sur la directive service s'inscrit également dans ce cadre.

Il est tout à fait regrettable de constater que ce rejet des idées libérales est dû en grande partie à toute une série d'idées reçues négatives envers cette philosophie, qui tire ses racines au moins autant en France que dans les pays anglo-saxons. Essayons de passer en revues ces contre-vérités.

Le libéralisme ne serait **qu'une doctrine économique**. En réalité c'est une philosophie du droit, fondée sur les principes du Droit Naturel. Elle s'intéresse à tous les aspects de la vie. La philosophie libérale a inspiré la constitution américaine ou encore la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle se base politiquement sur la séparation des pouvoirs, meilleure garantie contre l'arbitraire des souverains. Certes la dimension économique est importante. De par le respect des droits de propriété, de liberté et le devoir de responsabilité, le capitalisme est l'organisation économique et sociale la plus en accord avec les principes libéraux. Mais dans tous les domaines de la vie en société les libéraux ont des choses à dire, qu'il s'agisse de respect de la vie privée, de liberté de pensée et de conscience, d'immigration ou de consommation.

Le libéralisme, dit-on aussi, c'est **la loi du plus fort**. Le fait est que ce sont au contraire les pratiques étatiques actuelles qui nuisent aux plus faibles. En matière d'agriculture par exemple, la Politique Agricole Commune, en pratiquant le protectionnisme, favorise les pays riches que nous sommes au détriment des pays du tiers-monde qui réclament, à raison, l'ouverture de nos frontières. Dans le domaine intérieur l'excès de réglementations en tous genres, qui s'assimile à une véritable jungle juridique, n'est pas de nature à faciliter la vie des plus modestes. Aujourd'hui le plus fort est bien souvent celui qui maîtrise toutes les ficelles du droit. En matière scolaire, seul celui qui bénéficie de soutiens hauts placés peut permettre à son enfant d'aller dans l'école qu'il a choisi. En matière économique le salarié possédant une forte ancienneté bénéficie d'un droit du travail sur-protecteur pendant que le jeune entrant dans la vie active galère et navigue de CDD en contrats d'interim. En se voulant protecteur, l'Etat se fait en réalité créateurs de choquantes inégalités.

Politiquement le libéralisme est généralement associé à la **droite, quand ce n'est pas l'extrême droite**. Sur le plan des idées pourtant, la philosophie libérale n'est ni de droite ni de gauche. Où si l'on veut, elle est parfois de droite, sur les questions économiques, parfois de gauche, sur les questions de société. Sur bien des aspects, un Tony Blair apparaît comme clairement plus libéral que l'UMP en France. Dans notre pays la droite, en particulier depuis la période gaullienne, est souvent étatiste, interventionniste, finalement en complet désaccord avec nos idées. Historiquement Hitler avaient deux ennemis : les communistes et les libéraux. En fait, de par sa méfiance envers tout pouvoir illégitime et en particulier le pouvoir politique lorsqu'il outre-passe ses fonctions régaliennes, le libéralisme se situe à l'opposé de toute idée totalitaire.

Sur le plan économique et social, les libéraux seraient **du côté des patrons**. En réalité les libéraux sont loin d'avoir systématiquement une convergence de vue avec le patronat. Historiquement ils ont milité pour la suppression des barrières douanières, défendues par les patrons nationaux comme dans l'affaire des *Corn Laws* en Angleterre. En France

Frédéric Bastiat s'est fait l'ardent défenseur des consommateurs, d'autres libéraux ont œuvrés pour les intérêts des salariés au travers de la défense du droit de grève ou de la liberté de coalition. De même toute notion d'aides aux entreprises est condamnée par la communauté libérale.

En matière de commerce international, on reproche aux idées libérales de favoriser une **concurrence déloyale**. Le libre échange engendrerait un dumping social au détriment de nos entreprises nationales et de notre protection sociale. On sait pourtant depuis Ricardo que l'ouverture des frontières est toujours bénéfique aux deux parties. Elle permet à l'exportateur d'obtenir de nouveaux marchés et à l'importateur de bénéficier de produits moins chers ou de meilleure qualité. Ce dernier pourra d'ailleurs réinvestir l'argent économisé dans d'autres industries. En outre, les différences de salaires ou de protection sociale ne doivent pas effrayer les travailleurs nationaux car nos industries bénéficient d'une productivité du travail nettement supérieure à celle des pays pauvres. S'il suffisait d'avoir de bas salaires pour attirer toute la main d'oeuvre alors il n'y aurait plus aucun emploi en Europe et tous seraient en Asie du Sud-est, voire en Afrique ! En fait l'expérience montre que la concurrence internationale tire les pays pauvres vers le haut, sans tirer les pays riches vers le bas. Il est clair en revanche que les pays à main d'oeuvre qualifiée, dont nous sommes, doivent s'adapter en permanence et se spécialiser dans des industries de plus en plus pointues.

Dans le domaine social, on accuse souvent les politiques libérales de générer en grand nombre **des pauvres et des exclus**. Il est en fait impossible de présumer les effets d'une société libre en matière de pauvreté. Chacun étant maître de ses actes certains réussiront mieux que d'autres. Les uns prendront des risques, d'autres privilégieront la sécurité, tous en fonction de leurs aspirations et de leurs facultés. Il est évident qu'une société libre ne peut être égalitaire in fine. L'honnêteté consiste cependant à regarder la situation de nos pays où règne l'Etat Providence depuis des décennies. Le constat est malheureusement flagrant : chômage de masse, assistanat, banlieues à la dérive, jeunes sous-employés, seniors mis de côté. Notre égalitarisme paraît bien défailtant.

Pour efficace qu'elle soit, la vision libérale s'opposerait à toute notion de **solidarité**. C'est là une dernière critique qu'il nous faut réfuter. Le recours à l'Etat re-distributeur comme mode de solidarité est-il vraiment satisfaisant ? Nous pensons qu'une solidarité obligatoire n'en est pas une. Etre généreux avec l'argent des autres, car c'est bien ce que propose les étatistes, est-ce vraiment de la générosité ? La vraie solidarité est celle qui s'exprime librement, volontairement, parfois discrètement. Encore faut-il pour qu'elle s'exerce pleinement que l'Etat cesse de donner l'impression de vouloir résoudre tous les problèmes, car à défaut les mieux lotis ne prennent plus leurs responsabilités.

Pour conclure, on nous rétorquera sans doute que les idées libérales, pour attrayantes qu'elles puissent paraître, ne forment qu'une idéologie inapplicable de plus, à l'instar du communisme. Mais contrairement à cette dernière, la philosophie libérale, qui mérite d'être réhabilitée en France, ne se fonde pas sur un Homme Nouveau introuvable. Elle est en conformité avec la nature humaine. A nous de retrouver ces valeurs de liberté individuelles qui remontent aux Lumières. N'ayons pas peur de notre héritage libéral qui devrait être notre fierté. Une société parfaitement libre est sans doute utopique, il est cependant toujours possible d'aller vers plus de liberté et de respect de l'individu.

**Stéphane Blanc**

*En fait l'expérience montre que la concurrence internationale tire les pays pauvres vers le haut, sans tirer les pays riches vers le bas.*

**AGENDA**

Voici les prochaines dates de notre association.

- 25 juin, à partir de 19h30 : apéro libéral, à la brasserie Espace Carnot (Lyon 2e, métro Perrache, place Carnot).  
Thème libre !  
L'association organise un apéro par mois environ.
- Première quinzaine de septembre : Université d'été : Lieu à définir
- 30 juin - 1er juillet 2005 : l'Université Paul Cézanne, et la Faculté de Droit et de science politique organisent une conférence sur les racines éthiques de l'Europe (rens. : centre.ethique@creeadp.u-3mrs.fr)
- D'autres dates à venir bientôt !

+ d'infos, + bin, + fort ?

<http://www.liberte-cherie.com/lyon>

rejoignez-nous sur le site web de liberté chérie Lyon !

# Microsoft et les autres



*Microsoft est-elle la société vampire qu'on présente souvent ? A t-elle réellement un avantage déloyal sur ses concurrentes ? Le consommateur est-il gagnant, ou bien perdant ?*

Microsoft n'en finit pas de subir les réprimandes de la Commission européenne. En mars 2004, elle a été condamnée pour violation de la législation antitrust à verser une amende record de 497 millions d'euros, à vendre une version de son système d'exploitation allégée et à livrer des informations à ses concurrents. Le 23 mars dernier, selon la Commission, Microsoft tenterait d'entraver le travail du mandataire qui vérifie l'application des sanctions. C'est principalement la question de l'accès aux informations pour les concurrents qui pose problème.

La « position dominante » de Microsoft sur le marché des systèmes d'exploitation lui donnerait un avantage déloyal sur celui des logiciels. En effet, ses développeurs sont les mieux placés pour résoudre les problèmes d'interopérabilité entre leurs logiciels et Windows. Les concurrents ne bénéficient évidemment pas des mêmes informations. Microsoft userait donc de son quasi-monopole sur le marché des systèmes d'exploitation pour monopoliser le marché des logiciels. La Commission européenne met en avant l'intérêt des consommateurs, qui paieraient l'addition.

La réalité est toute différente. Les concurrents de Microsoft sont avant tout des *bénéficiaires externes* du succès de Windows. En développant un système d'exploitation intégré et facile à l'emploi, Microsoft a répondu au besoin de standardisation nécessaire au développement des technologies. Ceci a permis à des milliers de fabricants de logiciels de développer des applications qu'ils n'auraient pas pu vendre autrement. En tant que consommateurs, nous pouvons observer tous les jours les conséquences de ce processus de marché : des produits de meilleure qualité répondant aux besoins professionnels ou récréatifs les plus divers et des prix en diminution dans tout le secteur de l'informatique. Ce développement heureux n'a pas eu lieu malgré les efforts de Microsoft. Le géant de l'informatique en est au contraire le principal initiateur.

Etre à la fois créateur du système d'exploitation commun et développeur de logiciels ne confère-t-il pas toutefois à Microsoft un avantage déloyal ? L'avantage qu'a Microsoft en termes d'information vis-à-vis de ses concurrents est justement ce qui rend ses logiciels préférables du point de vue des consommateurs. Microsoft pourrait bien avoir des parts de marché supérieures de ce fait, mais c'est parce que les consommateurs les lui donnent, révélant ainsi leur opinion quant à la qualité de ses produits. C'est pourquoi la « position dominante » d'une firme n'est pas une preuve qu'elle dessert les consommateurs.

Si cette inégalité face à l'information justifie le succès de Microsoft, les consommateurs ne s'en trouveront-ils pas quand même mieux si l'on force Microsoft à partager avec les firmes concurrentes ses précieuses connaissances sur Windows ? Les censeurs de Microsoft ne semblent pas réaliser que la recherche de cet avantage était *une des raisons majeures* de développer et d'améliorer le système d'exploitation à l'origine. Aujourd'hui, elle reste une puissante incitation. Lui Interdire de développer et d'entretenir cet avantage revient à priver cette firme des fruits de ses investissements.

En forçant Microsoft à divulguer des informations qu'elle souhaite garder secrètes, on permet aux concurrents de bénéficier des efforts qu'elle a financés. Les conséquences inévitables d'une telle expropriation sont que ni les bénéficiaires de ce coup de force ni Microsoft n'ont autant d'incitations à innover et à investir qu'ils n'en auraient si les autorités européennes retenaient leurs ardeurs interventionnistes. Si l'investissement et l'innovation payent moins, la production sera relativement restreinte, de moindre qualité et moins abordable pour le consommateur.

**Si l'investissement et l'innovation payent moins, la production sera restreinte et moins abordable pour le consommateur.**

**Xavier Mera**  
**Institut Molinari**  
[www.institutmolinari.org](http://www.institutmolinari.org)

## Conseil de lecture



Philippe Simonnot est professeur à l'Université de Versailles, Senior Fellow de nombreux think-tanks européens et journaliste, au *Monde* durant trente ans, puis au *Figaro* depuis peu. Il est l'auteur d'un ouvrage célèbre, les *39 leçons d'économie contemporaine*, paru en 1996.

Dans cet ouvrage, dont le premier tome date de 2003 et le second de l'an dernier, il étudie les conditions de l'émergence de la notion d'Etat. En effet, les grands philosophes ont tenté d'expliquer, de comprendre ou de démontrer son émergence et sa légitimité. Hobbes, Rousseau, Locke, en ont fait un substrat artificiel, basé sur une convention (fictive) entre les humains.

Ces démonstrations ne conviennent par à Philippe Simonnot, qui pense, lui, qu'on peut très bien expliquer l'émergence de l'Etat par l'analyse économique, et tout particulièrement l'analyse économique du droit. Car le droit existait bien avant l'Etat, et les humains n'en vivaient pas plus mal.

Bien plus, l'Etat est le premier système d'exploitation de l'homme par l'homme, et il a été inventé à cette fin. Si le droit est indispensable, l'Etat, quant à lui, n'est pas nécessaire.

FR

### en première ligne

**A** l'occasion d'un vibrant hommage à Jean-Paul II, on apprend qu'il n'aurait eu de cesse de combattre « le capitalisme sans règle qui emporte aujourd'hui la planète ». Evidemment, le soi-disant hommage n'était qu'un nouvel alibi pour entonner un refrain auquel nous sommes déjà bien habitués.

Un capitalisme sans règles ne saurait être un capitalisme. Le capitalisme, au contraire, est un système économique qui ne fonctionne qu'à la condition de respecter des règles fondamentales et rigoureuses. De son côté, le libéralisme repose sur de grandes règles éthiques, fondatrices d'une vision de l'homme qui dépasse la simple recette économique.

Les acteurs économiques consacrent une grande énergie à se tourner

vers la protection étatique afin d'échapper aux règles de l'économie tandis que les ignorants et les charlatans ne soupçonnent même pas l'existence de telles règles. D'un côté, le producteur, en s'organisant en corporations, fera pression sur les gouvernements afin d'obtenir d'eux des réglementations protectionnistes lui permettant d'échapper à la règle de la concurrence. De son côté, le consommateur, qui cherche à échapper à la règle du prix, se tournera vers la puissance publique pour obtenir un maximum de biens et services sans les payer (la consommation collective) et bénéficier de revenu sans travailler (le revenu social).

Tous deux seront suivis par les politiques, toujours soucieux de flatter le plus grand nombre pour remporter le jackpot électoral.

Jean-Louis Caccamo

# Qu'est-ce que l'état de droit ?



Par le professeur Procyon

On emploie souvent l'expression "état de droit", sans trop savoir quel sens précis elle a. Parfois même, d'aucuns parlent de "l'Etat de droit", avec une majuscule, comme si l'Etat pouvait être un créateur du droit, alors qu'il ne crée que les lois. Une clarification s'impose.

**I**l s'agit d'une théorie d'origine allemande (*Rechtsstaat*), redéfinie par le juriste autrichien Hans Kelsen. D'après lui, un Etat de droit est un *État dans lequel les normes juridiques sont hiérarchisées de telle sorte que sa puissance s'en trouve limitée*. Depuis lors, cette notion constitue un des fondements indissociables du libéralisme contemporain. Elle se décline sous quatre aspects principaux :

- **Le respect de la hiérarchie des normes** : les compétences des différents organes de l'État doivent être précisément définies et les normes qu'ils édicte ne sont valables qu'à condition de respecter l'ensemble des normes de droit supérieures. A savoir par ordre d'importance : la Constitution, suivie des engagements internationaux, de la loi, des règlements, puis des décisions administratives ou des conventions entre personnes de droit privé.

- **L'égalité des sujets de droit** : tout individu, toute organisation, doivent pouvoir contester l'application d'une norme juridique, dès lors que celle-ci n'est pas conforme à une norme supérieure. L'État est lui-même considéré comme une personne juridique : ses décisions sont ainsi soumises au respect du principe de légalité, à l'instar des autres personnes juridiques. Ce principe permet d'encadrer l'action de la puissance publique en la soumettant au principe de légalité, qui suppose au premier chef, le respect des principes constitutionnels.

- **L'indépendance de la Justice** : la doctrine de l'Etat de droit nécessite l'existence de juridictions indépendantes, compétentes pour trancher les conflits entre les différentes personnes juridiques en appliquant les principes de légalité et d'égalité. Cela implique un strict respect de la séparation des pouvoirs : seule l'indépendance de la justice à l'égard des pouvoirs législatif et exécutif est en mesure de garantir son impartialité dans l'application des normes de droit.

- **Le contrôle de constitutionnalité** : Une loi ou une convention internationale contraire à la Constitution doit ainsi être écartée par le juge et considérée comme non valide. Compte tenu du caractère complexe d'un tel contentieux, Hans Kelsen a proposé de le confier à une juridiction unique et spécialisée, ayant la qualité de *Cour constitutionnelle*.

du "contrat social". S'ils respectaient les règles du jeu, les individus ordinaires n'avaient pas à craindre d'être envoyés en asile. S'ils se lançaient dans une protestation ouverte contre les autorités, ils savaient ce qui les attendait. Même dans les régimes les plus répressifs, les gouvernants suivent des règles de nature constitutionnelle qui garantissent aux citoyens que, s'ils obéissent à ces règles, ils ne seront pas poursuivis par l'Etat. Bref, même l'Etat le plus dictatorial n'échappe pas à la logique de l'échange *protection contre tribut*.

On peut noter que la conception de l'Etat de droit - orthographié avec E majuscule - n'a pas de sens pour les libéraux car, même si elle offre un certain nombre de garanties, le droit élaboré par l'Etat relève fondamentalement du domaine du droit positif, et non du domaine du droit naturel. Ainsi, pour un libertarien, l'Etat violera dans tous les cas de figure le droit naturel, et le droit positif qu'il élabore ne se cantonne, à ses yeux, qu'à la légalité, et non à la légitimité. Si l'Etat est soumis, dans la théorie de l'Etat de droit, au respect du principe de légalité, cela ne l'empêche pas de punir les vols et les violations de propriété des individus et en même temps de s'exempter de se condamner lui-même, en instituant le vol organisé, c'est à dire l'impôt.

En réalité, les libéraux défendent la *Rule of Law*, qui équivaut à l'*isonomia* des Grecs, laquelle n'est rien d'autre que l'égalité devant la loi. Pour exister et être respectée, celle-ci n'exige pas l'existence d'un appareil étatique, bien au contraire comme nous l'avons vu plus haut. Aussi, afin d'éviter toute confusion, la seule conception libérale valable doit s'écrire **état de Droit**.

On peut donc conclure que le droit positif créé et institué par l'Etat n'est pas légitime : miroir des intérêts du moment, il ne sert que l'Etat.

Le professeur

Pour participer à notre action  
ou pour mieux nous connaître :

Liberté  
chérie  
Lyon

[www.liberte-cherie.com/lyon](http://www.liberte-cherie.com/lyon)

· [www.liberte-cherie.com/lyon/](http://www.liberte-cherie.com/lyon/) (comité Rhône-Alpes)  
· [www.liberte-cherie.com](http://www.liberte-cherie.com) (site fédéral)  
· Contact : [lyon@liberte-cherie.com](mailto:lyon@liberte-cherie.com)

· Adresse de l'association :  
Liberté Chérie Lyon 107 rue Jean Sarrazin  
69 008 Lyon

Le modèle de l'Etat de droit ne reste qu'un modèle théorique qui n'est jamais totalement efficient ou mis en oeuvre dans la pratique. D'après certains théoriciens comme Holcombe, tout Etat, même dictatorial, est un Etat de droit. Même la pire des dictatures est liée par certains procédures quand elle a affaire à ce qu'elle appelle des "cas sociaux", assassins, fraudeurs du fisc, esprits contestataires et autres catégories ou classes de citoyens considérées comme dangereuses. En Union soviétique, par exemple, le traitement des dissidents en asile psychiatrique était connu de tout le monde. Il faisait partie

devrait arrêter le tabac, sûr, je vais avoir droit à un " et mon poing dans la gueule, tu veux voir si ça te dégagés les bronches ? ". Oui, mais si le ministre de la santé fait comme moi, de manière autrement plus intense, avec des campagnes de sensibilisation, en multipliant le prix du paquet par six, alors là mon voisin dit " ouais, c'est vrai, faudrait que j'arrête ". Il n'est pas fâché, en tous cas beaucoup moins fâché que si je lui prenais de force (mais pour son bien) 4 euros pour chaque paquet qu'il achète. Il est comme ça, mon voisin.

Avant, le fumeur était honnête. Il dépensait des sommes raisonnables auprès d'un honnête buraliste pour assouvir son faible, même s'il s'abîmait la santé.

Aujourd'hui, le fumeur est un délinquant. Pour se fournir, il s'adresse à des dealers de tabac. Il est contraint à engraisser une mafia, il est contraint à financer douaniers, policiers et juges qui luttent contre cette mafia, il est contraint à être solidaire des buralistes en diffidant. Il fume des cigarettes souvent frelatées, autrement plus nocives et dégoûtantes que du bon vieux virginie. Non seulement il ne sera pas moins malade, mais en plus il sera plumé... Il est un peu con, mon voisin.

## La Chronique d'Aurore Barde



**L**e problème avec les gens de l'É tat, c'est qu'ils ne sont pas tous égocentriques salauds. Certains d'entre eux sont de braves gens, de cette sorte de braves gens qui veulent sincèrement votre bonheur. Et qui s'imaginent en outre qu'ils ont le devoir de vous imposer ce bonheur.

Alors que nous détestons les gens trop bien intentionnés qui s'immiscent dans nos affaires, étrangement, dès qu'ils sont estampillés "É tat", nous les aimons. Par exemple, si j'explique à mon voisin qu'il devrait user d'un vocabulaire moins grossier quand il parle à sa femme, je vais me faire vertement rabrouer (" de quoi tu te mêles, connasse ? "). Mais si c'est un politicien qui pond une loi contre les phalloocrates, là oui, c'est bien, oh que c'est bien. Ou encore, si je dis gentiment à mon voisin qu'il